

Nouveautés 2026-2027

Table des matières

Général	3
Ecran de connexion	3
Concernant les AD	4
Fiche identité	4
Création “assistée” des coopératives et évolutions	5
Mandataires multiples.....	6
Regroupement des exportations	6
Concernant les coopératives	7
Bandeau d’informations	7
Visible des 2 cotés (coop + AD)	8
Saisie des subventions.....	8
Cahier d’inventaire.....	10
Cahier de classe	11
Cahier de comptabilité	12

Général

Ecran de connexion

Certains éléments ont été supprimés :

- Le bandeau de type « onglets » ;
- La vidéo YouTube ;
- La carte de France permettant, depuis le site fédéral, de retrouver les coordonnées de l'Association Départementale (AD). Ces informations seront affichées directement sur la page d'accueil de la coopérative, et modifiable depuis votre page identité.
- Certaines informations présentes dans le pied de page, devenues obsolètes ou jugées peu pertinentes.



Ancien écran de connexion



Nouvel écran de connexion

Concernant les AD

Fiche identité

La fiche d'identité de l'AD évolue légèrement :

- **Un design modernisé** : l'interface a été revue afin d'offrir une présentation plus claire et plus moderne.
- **Ajout de la signature de la présidence** : la signature du/de la président(e) peut désormais être directement uploadé dans Retkoop. Certaines AD ayant besoin de cette signature sur différents documents, elle pourra ainsi être intégrée automatiquement lorsque nécessaire.

- **Ajout d'une adresse administrative** : en complément de l'adresse postale de l'AD, il est désormais possible de renseigner une adresse administrative. Cette fonctionnalité permet notamment à plusieurs AD de disposer d'une adresse commune pour la réception de leur courrier.
Si une adresse administrative est renseignée, **elle sera affichée côté coopérative dans le bandeau d'accueil**. Dans le cas contraire, l'adresse postale de l'AD continuera d'être affichée.

- **Ajout des jours et horaires d'ouverture** : vous pouvez désormais indiquer vos jours, horaires et modalités d'accueil, par exemple : « *Lundi de 9h00 à 14h00 par téléphone / Mardi de 14h00 à 18h00 sur place* ». Ces informations seront également **visibles par les coopératives dans leur bandeau d'accueil**.

Création “assistée” des coopératives et évolutions

Quelques améliorations ont été apportées à l'écran de création des coopératives afin de simplifier la saisie et d'améliorer l'expérience utilisateur.

Figure 5 : Nouvel écran de demande de création de coopératives

Réorganisation des champs

- Le champ « **Numéro UAI** » (anciennement **RNE**) a été repositionné en tête du formulaire. Lorsqu'il est renseigné, il pourra, à terme, permettre la récupération automatique des informations de l'établissement (nom, adresse, téléphone, etc.) via une API gouvernementale.

Évolution de certains champs de saisie

Les champs suivants ont été revus :

- Circonscription ou secteur ;**
- Banque (nom de la) 01 et 02 ;**
- Assurance.**

Concernant les champs **Banque (nom de la) 01 et 02**, les deux listes proposent désormais les mêmes valeurs et regroupent l'ensemble des établissements bancaires déjà utilisés sur les comptes **512 01** et **512 02**.

Simplification de la saisie

Afin de faciliter la saisie, les champs texte et les listes déroulantes ont été fusionnés en un seul composant offrant deux modes d'utilisation :

- Un **double-clic** affiche la liste des valeurs déjà enregistrées au sein de votre Association Départementale ;
- La saisie bénéficie désormais d'un système de suggestion automatique (*autocomplétion*) : il suffit de saisir quelques caractères pour voir apparaître des suggestions.

Seules les valeurs déjà existantes dans votre Association Départementale pourront être proposées, garantissant ainsi une meilleure homogénéité des données saisies. De nouvelles valeurs pourront néanmoins être ajoutées.

Exemple pour la banque 512 01

Figure 3 : ancienne version

Compte bancaire 512 01	Banque :		ou choisis dans cette liste ▼			
	N° de compte :		Agence :		mutualisé ou non ? ▼	
	IBAN :		BIC :		ouv. :	ferm. :

Figure 4 : Nouvelle version

Compte bancaire 512 01	Banque :					
	N° de compte :		Agence :		mutualisé ou non ? ▼	
	IBAN :		BIC :		ouv. :	ferm. :

Recadrage des champs banque

- Tous les champs de saisie concernant les banques ont été redimensionnés et recadrée. La couleur de fond a été adoucie.

Compte bancaire 512 01	Banque :					
	N° de compte :		Agence :		mutualisé ou non ? ▼	
	IBAN :		BIC :		ouv. :	ferm. :
Compte bancaire 512 02	Banque :					
	N° de compte :		Agence :		mutualisé ou non ? ▼	
	IBAN :		BIC :		ouv. :	ferm. :

Mandataires multiples

- Il est désormais possible de saisir, **si besoin**, plus d'un mandataire et de désigner lequel sera considéré comme principal (celui qui figure sur les documents et les écrans)
- Pour convenir à toutes les AD, le nombre de mandataires n'est pas limité.
- A des fins de gestion et/ou de control, l'exportation des mandataires est disponible avec les exports groupés.
- Les AD pourront fournir au Service SI un fichier Excel contenant la liste complète de leur mandataire pour les importée dans Retkoop.

Mandataire(s)	Civilité*	Prénom*	Nom*	Téléphone	Messagerie Electronique	Mandataire Principal	Ajouter un Mandataire
Mandataire N°1 :	Mme ▼	Prenom :	Nom :	Tel :	Mel :	☒	Supprimer
Mandataire N°2 :	Mme ▼	Prenom :	Nom :	Tel :	Mel :	☐	Supprimer
Mandataire N°3 :	Mme ▼	Prenom :	Nom :	Tel :	Mel :	☐	Supprimer

*Champs nécessaires à la prise en compte d'un mandatar

Regroupement des exportations

Exportations	
Complète	Les mandataires
DESTINEO	Les SIRET pour le Crédit Mutuel

Sur la page de recherche de coops, les boutons des différentes exportations ont été regroupés en haut à droite de la page.

- L'export des « SIRET pour le crédit Mutuel » était déjà disponible sur la page d'accueil des AD et fournissait un fichier Excel suivant :

à compléter par le CM				à compléter par l'OCCE								
numéro de TIERS	Banque	Guichet	Compte	SIRET	Raison sociale	N°	Rue	Code Postal	Ville	N° de coop	Fermée le	
10278		37290								0450		
10278 AMILLY		37405								04510030		
10278 AMILLY		37405								04510050		
10278 Gien		37290								04510110		
10278 ARTENAY		37320								04510120		

- L'export des mandataires permet d'obtenir la liste complète des mandataires de son département. Voici un exemple de fichier généré :

Liste des mandataires des coopératives de Côte-d'Or						
Coopérative	Civilité	Prénom	Nom	Téléphone	Email	Mandataire Principal ?
0210001A	Mme	Patricia				Oui
0210002C	M.	Fabrice				Oui
0210002C	Mme	Brigitte				Non
0210004D	Mme	Muriel				Oui
0210005D	Mme	Nicole				Oui
0210006D	Mme	Fabienne				Oui
0210007D	Mme	Annie				Oui
0210008D	M.	Jérôme				Oui
0210009E	Mme	Nathalie				Oui
0210010E	Mme	Isabelle				Oui
0210011E	Mme	Nathalie				Oui
0210012E	M.	Emmanuel				Oui
0210013E	Mme	Elodie				Oui
0210015F	Mme	Sylvie				Oui
0210016S	M.	Alain				Oui
0210029T	Mme	Sonny				Oui
0210034Y	Mme	Alexandra				Oui
0210053U	M.	Daniel				Oui
0210100V	Mme	Nathalie				Oui
0210101W	Mme	Murielle				Oui
0210102X	Mme	Emilie				Oui
0210103Y	Mme	Sandrine				Oui
0210104Z	Mme	Christelle				Oui
0210105A	M.	Jean-François				Oui
0210107C	Mme	Karine				Oui
0210108D	Mme	Judith				Oui

- Un fichier vierge sera également prochainement mis à disposition afin que l'AD puisse le compléter et ainsi mettre à jour les informations relatives à ses mandataires dans Retkoop.

Concernant les coopératives

Bandeau d'informations

Adresse Administrative de votre OCCE 1, rue Bernard Courtois 21 000 DIJON	Horaires de votre OCCE Lundi : 9h00 à 14h00 / Tel uniquement Mardi : 14h00 à 18h00 sur place Mercredi : Fermé Jeudi : Fermé Vendredi : 9h00 à 14h00 par téléphone	Revue A&E 	Forum vidéo  Pour dialoguer avec votre OCCE.	Aide  Ressources en ligne liées à Retkoop.
---	---	---	--	---

L'adresse administrative et les horaires sont renseignés par l'AD depuis leur page identité, voir section "Concernant les l'AD > Fiche identité".

Visible des 2 cotés (coop + AD)

Saisie des subventions

La gestion des subventions évolue afin de simplifier la saisie et d'éviter les doubles saisies.

Subventions

(3) **Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410** arrivées entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026:
Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Pièce jointe [B]	Dates de versement [D]	Origine des subventions [E]	Montants [AK]	Destination des subventions [G]	Reliquats non dépensés au 31 Août 2026
n°19	2025-09-17	subvention classe de mer A	1 500,00	classe de mer CE1 CE2	1000.00
n°22	2026-01-13	subvention classe de mer B	1 380,00	classe de mer CE1 CE2	1380.00
n°47	2026-06-08	subvention année 2026	7 000,00	fournitures	6980.45
total :			9 880,00		

* Pour modifier la date ou l'origine d'une subvention, il faut revenir dans le cahier de comptabilité et mettre à jour l'écriture correspondante.

Nouveau tableau de renseignement des subventions

Principales nouveautés :

- La limite de 7 subventions est supprimée.
- Les subventions sont désormais alimentées automatiquement à partir du cahier de comptabilité.
- L'origine de la subvention correspond à la colonne E du cahier.
- La destination de la subvention correspond à la colonne G.
- Le tableau des subventions reste accessible comme auparavant, depuis la page d'accueil de la coopérative ou depuis le cahier de comptabilité de l'année en cours, via le bouton « Les subventions » :

Si la coop. reçoit des subventions des collectivités territoriales (mairie, conseil général, etc), le détail des informations concernant ces subventions doit être noté ici.

Nomenclature ventilation

Fonctionnement

Lorsqu'un montant est saisi dans la colonne **7410 (AK)** du cahier de comptabilité, le remplissage de la **colonne E (Origine des subventions)** et de la **colonne G (Destination des subventions)** sont obligatoires.

Pour garantir que toutes les informations nécessaires sont renseignées, un contrôle est effectué avant l'enregistrement :

- en ventilation assistée, lorsque le code 7410 est sélectionné, le champ « Regroup.A » doit obligatoirement être renseigné ;

- en visualisation classique, lorsqu'un montant est saisi dans la colonne 7410 (AK), une destination de subvention doit être sélectionnée.

Message d'erreur

Une fois l'origine et la destination correctement renseignées, la ligne peut être enregistrée normalement dans le cahier de comptabilité et la subvention est automatiquement reportée dans le tableau.

Nouveautés du tableau

Subventions

(3) **Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 arrivées entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026:**
Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Pièce jointe [B]	Dates de versement [D]	Origine des subventions [E]	Montants [AK]	Destination des subventions [G]	Reliquats non dépensés au 31 Août 2026
n°19 1	2025-09-17	subvention classe de mer A	1 500,00	classe de mer CE1 CE2 3	4 1000.00
n°22 Archiver l'image d'une pièce justificative	2026-01-13	subvention classe de mer B	1 380,00	classe de mer CE1 CE2	1380.00
n°47 2	2026-06-08	subvention année 2026	7 000,00	fournitures	6980.45
total :			9 880,00		

* Pour modifier la date ou l'origine d'une subvention, il faut revenir dans le cahier de comptabilité et mettre à jour l'écriture correspondante.

Enregistrer les modifications

Nouvelles fonctionnalités sur le tableau

Il est possible d'enregistrer une pièce justificative depuis le nouveau tableau (pastille 1) .

Les pièces justificatives sont également transposées automatiquement depuis et vers le cahier de compta. Une fois une pièce enregistrée, elle devient accessible depuis le tableau (pastille 2) et depuis le cahier, exemple :

46	47	08/06/2026	subvention année 2026
----	----	------------	-----------------------

Il est possible de modifier la **colonne G** (partie "regroup.A") depuis le nouveau tableau (pastille 3), la colonne a été nommée "Destination des subventions" pour la clarté. Tout comme depuis le cahier, une validation est en place pour empêcher d'enregistrer une valeur vide.

Et pour finir, il est possible d'enregistrer les reliquats non dépensés cette année (pastille 4). La valeur est limitée entre 0 et le montant de la subvention correspondante.

Note : les colonnes du nouveau tableau sont annotées avec le code, entre crochets, correspondant à leur colonne respective du cahier.

Cahier d'inventaire

Retkoop vous permet de conserver et de consulter vos données sur les dix dernières années.

Le cahier d'inventaire a été amélioré et offre désormais une vue consolidée des informations saisies au cours des dix derniers exercices, directement sur un seul écran. Cette évolution est également prise en compte dans l'export au format PDF, qui intègre désormais l'ensemble de cet historique.

Par ailleurs, toute ligne du cahier de comptabilité comportant un montant renseigné dans la colonne AF (6800 0008 – Biens durables) est automatiquement reportée dans le cahier d'inventaire.

Comme dans le cahier de comptabilité, la colonne « N° de pièce jointe » apparaît en vert lorsqu'un document est associé à l'écriture. Un lien permet alors d'accéder directement à la pièce jointe concernée.



OCCE de Côte-d'Or
Année Scolaire 2025 - 2026

n° de P.J.	Date	Désignation	n° de chèque	Montant achat
Année scolaire 2018 / 2019				
25	16/05/2019	achats de livres	0238314	12,70
Année scolaire 2020 / 2021				
38	15/07/2021	achat de livres		96,90
Année scolaire 2021 / 2022				
11	19/11/2021	achat de séries de livres		82,00
12	20/11/2021	achat livres CE1		32,00
14	09/12/2021	achat livres CE1		45,00
30	27/06/2022	achat jeux de cour		10,00
40	19/07/2022	achat de jeu		19,99
39	19/07/2022	achat de livres		40,00
43	21/07/2022	achat livres		28,50
44	22/07/2022	achat livres		223,00
Année scolaire 2025 / 2026				
38	28/04/2026	table extérieure		29,90
Total :				619,99

[Version imprimable](#) [Retour](#)

Cahier de classe

Afin d'alléger vos cahiers de comptabilité, une nouvelle option a été ajoutée dans la rubrique « Adhésions », au niveau des cahiers de classe.

Cette fonctionnalité permet de supprimer un cahier de classe, à condition qu'aucune écriture comptable n'y ait été enregistrée. Cette action peut être réalisée aussi bien par l'Association Départementale (AD) que par le mandataire.

Comment supprimer un cahier de classe ?

Le bouton de suppression est disponible dans la rubrique Adhésions de la coopérative. Il se trouve dans le tableau des classes, dans la dernière colonne située à droite de chaque ligne.

- Contrôle sur l'unicité du mot de passe pour une même coopérative
- Masquage du mot de passe pour les autres classe (RGPD requirement)

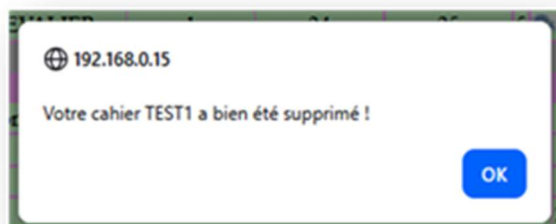
nom de la classe et-ou niveau de la classe (*)	nom(s) et prénom(s) de(s) enseignant(s) + adresse de mail	nombre d'enseignants	nombre d'élèves	nombre d'autres adultes	total		Suppression du cahier
1 Classe 1 - PS	Pascaline Bostelle mel : pascaline.dugas@orange.fr	1	31	1	33	1	Cahier de comp. classe
2 Classe 2 - MS	Céline Leclère mel : celine.leclere@ac-amiens.fr	1	30	1	32	2	Cahier de comp. classe
3 Classe 4 - CP	Aurélien Gaspard mel : aurelien.gaspard@ac-amiens.fr	1	21	0	22	3	Cahier de comp. classe
4 Classe 5 - CE1	Aurélien Hanon mel : aurelien.hanon1@ac-amiens.fr	1	20	1	22	4	Cahier de comp. classe
5 Classe 6 - CE2	Jonathan Poulet mel : jonathan.poulet@ac-amiens.fr	1	21	0	22	5	Cahier de comp. classe
6 Classe 8 - CM2	Jérôme Labois Xavier Henrion mel : ce.00216530@ac-amiens.fr	2	22	0	24	6	Cahier de comp. classe
7 Classe 7 - CM1	Florent Houde mel : florent.houde@ac-amiens.fr	1	24	0	25	7	Cahier de comp. classe
8 Classe 3 - GS	Caroline Lefebvre mel : caroline.galamand@free.fr	1	24	1	26	8	Cahier de comp. classe
* : saisie obligatoire		Total :	9	193	4	206	

Cette classe n'a pas de cahier de comp. Pour le créer, inventer un nom (10 caractères maximum).

Une fois le cahier créé, la classe Classe 2 - MS ne peut plus être supprimée.

Voici les noms des cahiers existants dans les classes de cette coop. :

Nom de la classe	Nom de l'enseignant	Nom du cahier
1 Classe 1 - PS	Pascaline Bostelle	*****
2 Classe 2 - MS	Céline Leclère	
3 Classe 3 - GS	Caroline Lefebvre	
4 Classe 4 - CP	Aurélien Gaspard	
5 Classe 5 - CE1	Aurélien Hanon	
6 Classe 6 - CE2	Jonathan Poulet	
7 Classe 7 - CM1	Florent Houde	
8 Classe 8 - CM2	Jérôme Labois Xavier Henrion	



Lors de la suppression, un écran de confirmation est affiché avec le nom du cahier supprimé

Cahier de comptabilité

Plusieurs améliorations ont été apportées au cahier de comptabilité afin d'en améliorer la lisibilité et le confort d'utilisation :

- Refonte des en-têtes de regroupement pour une meilleure compréhension des informations affichées ;
- Ajout d'une aide contextuelle sur les en-têtes des colonnes « Charges » et « Produits » ;
- Harmonisation de l'alignement et du dimensionnement des boutons de l'interface ;
- Ajout d'un accès direct à la nomenclature de ventilation ;
- Évolution de l'affichage des opérations non pointées afin de les rendre plus lisibles et plus faciles à identifier (suppression de la limite de 5 opérations) ;
- Mise en couleur des colonnes relatives aux charges exceptionnelles et aux produits exceptionnels, facilitant ainsi leur repérage au sein du tableau.

Refonte des en-têtes de « regroupements ».

Les en-têtes de regroupement ont été retravaillés afin d'être correctement associés à leurs colonnes respectives, améliorant ainsi la lisibilité du tableau.

Comptes de fonctionnement : Charges ou Dépenses							Produits ou Recettes		
0008 Subventions collectives	7410 0008 Subventions des collectiv. locales	7551 0008 Contributions participatives	7551 1008 Subventions d'associations	7562 0008 Participation des familles	7700 0008 Recettes exceptionnelles	Total des recettes	AQ	AR	Libellé des opérations AS
J	AK	AL	AM	AN	AO	AP			
						0,00	0		Excédent ou déficit reporté :
						0,00	1		Branfère

Figure 1 : Entêtes de « regroupements - avant

Charges ou Dépenses	Produits ou Recettes
---------------------	----------------------

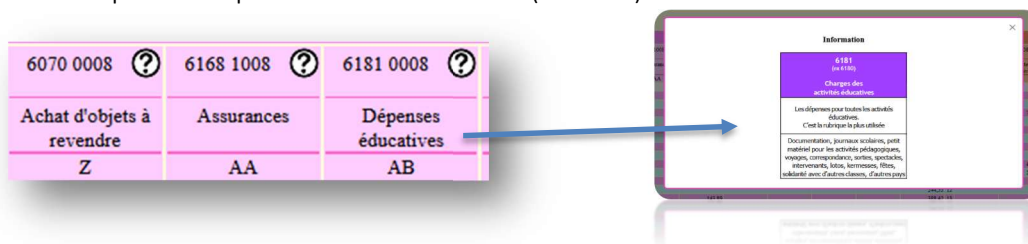
Figure 2 : Entêtes de « regroupements - après

Pour des raisons esthétiques et de cohérence visuelle, le même design a été appliqué aux comptes de trésorerie.

512 01 : Crédit Agricole / compte n° 521 472 316 44	530 : Caisse
---	--------------

Ajout d'une aide contextuelle

Toutes les colonnes de charges et de produits se sont vu adjoindre un petit icône « ? » qui permet, lorsqu'il est cliqué, d'afficher un popup qui affiche la partie correspondante de la nomenclature (mémento) de ventilation



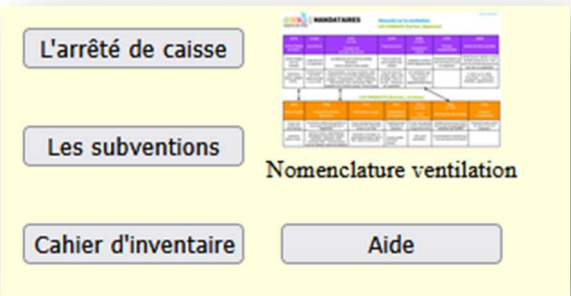
Harmonisation de l'alignement

Certains boutons situés en bas du cahier de comptabilité ont été alignés sur une grille invisible. Ils ont tous désormais la même taille et ne change pas de place, quel que soit leur nombre.



Ajout d'un accès direct à la nomenclature de ventilation

Le mémento sur la ventilation est directement accessible depuis le cahier de comptabilité. En cliquant sur la petite image, il s'ouvre dans un nouvel onglet.



Évolution de l’affichage des opérations non pointées

Son principal avantage est qu'il supprime toute limitation concernant les opérations non pointées des exercices précédents. Par ailleurs, la seule action que le mandataire peut effectuer sur ces écritures est leur pointage, ce qui garantit l'intégrité des données comptables. **Le pointage de ces opérations n'a aucune incidence sur la comptabilité de coopératives.**

Pour mémoire, voici les opérations non-pointées de l'année dernière :

n° de chèques	destinataires des Chèques ou origine des versements	dates des opérations	montant (+ ou -)
cheque	Ecole de musique Neige et soleil interventions musique	10-04-2025	-336,00
cheque	super u dépenses pedagogiques librairie et remerciement regisseur de son 18	30-06-2025	-92,27

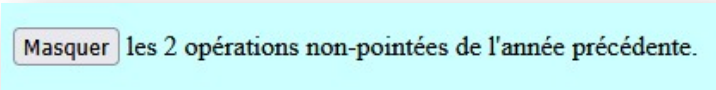
Figure 3: Chèques non pointés - Avant

										512 01 : Crédit Mutuel / compte n° 20687501			
A	n° de P.J. B	C	Date * D	Libellé des opérations et/ou origine des subventions * E	n° de chèque, remise, bordereau référence de règlement F	Action - Projet - Thème - Regroupement d'écritures - Destination des subventions - etc. G	Pointage H	Régie d'avance versé I	retenu ou expliqué J	Entrées K	Sorties L	Solde M	Entrées Q
	20		10/04/2025	Ecritures non pointées à la fin de l'année précédente : Ecole de musique Neige et soleil interventions musique	cheque	musique - coop scolaire	—				336,00		
	23		17/04/2025	coopérative classe CM1 CM2 natation et participation globale 150€ natation et 65€ globale	espèces	classe CM1 CM2 - coop scolaire	—						80,00
	30		30/06/2025	super u dépenses pedagogiques librairie et remerciement regisseur de son 18	cheque	- coop scolaire	—				92,27		
0			01/09/2025	Excédent ou déficit reporté :								1 710,72	
1			27/02/2026	Achat de livres		Écoles Fleuries	—				258,00		1 432,72

Figure 4: Chèques non pointés - Après

À noter que toutes les opérations non pointées apparaissent dans cette liste (on peut voir ici, par exemple, un dépôt d'espèces). L'objectif est non seulement de s'affranchir de la limite actuelle des cinq chèques, mais également de ne plus conserver aucune opération non pointée. D'un point de vue comptable, la présence durablement de ces opérations n'a en effet pas de véritable justification.

Ajouté à cette refonte visuelle, un bouton permettant d’afficher ou de masquer les opérations non-pointées, disponible au-dessus du tableau dans le cas où la coop a au moins 1 opération non-pointée sur le cahier en cours.



Ce bouton n’a aucune incidence sur les opérations ni sur le pointage et sert *uniquement* à afficher ou non les opérations non-pointées. **Les opérations sont visibles par défaut.**

Mise en couleur des colonnes relatives aux charges et produits exceptionnelles

Voici le texte proposé par notre trésorier national afin d'accompagner ce changement de couleur :

« Les conditions d'utilisation des comptes « 6700 0008 charges exceptionnelles » et « 7700 0008 produits exceptionnels » ont été drastiquement limitées par une évolution des règles comptables qui s'appliquent à nous à compter de septembre 2025. Les colonnes sont donc en rouge pour vous rappeler que vous ne devez les utiliser qu'à de très rares occasions, voire jamais. Un memento a été inséré en bas des cahiers de comptabilité, pour que vous puissiez comprendre comment ventiler vos dépenses et recettes. Votre association départementale se tient à votre disposition en cas de besoin. »

Dépenses				Produits ou Recettes							
5 0008 ?	6700 0008 ?	6800 0008 ?	Total des dépenses		7070 0008 ?	7080 0008 ?	7410 0008 ?	7551 0008 ?	7551 1008 ?	7562 0008 ?	7700 0008 ?
Adhésion à OCCE	Dépenses exceptionnelles	Biens durables	AG	AH	Vente d'objets	Recettes éducatives	Subventions des collectiv. locales	Contributions participatives	Subventions d'associations	Participation des familles	Recettes exceptionnelles
AD	AE	AF			AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO
			0,00	0							
499,48			499,48	1							
			555,98	2							
			555,98	3							
			555,98	4							
			555,98	5							
			555,98	6							
			555,98	7							
			555,98	8							
			555,98	9							
499,48	0,00	0,00	555,98		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00